

CRITÈRES POUR PLANIFIER LE LIEU DE LA VISITE POSTNATALE

PRÉMISSSE :

La recommandation d'une visite à domicile est privilégiée par le Ministère de la santé et des services sociaux, tel que défini dans la politique de périnatalité, dans les 72 heures suivant le congé du centre hospitalier. Selon les besoins et/ou les ressources, les rencontres pourraient se faire au CLSC.

Les critères suivants pourront permettre de cibler le lieu de la visite postnatale.

En cas de doute, le jugement clinique de l'infirmière prévaut sur les critères.

1 ^{ère} RENCONTRE POSTNATALE À DOMICILE	
☐ Primipare ☐ Grossesse gémellaire ☐ Incapacité à se déplacer	
Autres critères à considérer pour les rencontres postnatales à domicile	
L'infirmière évalue chacune des demandes dans sa globalité en considérant les critères cliniques suivants et planifie le lieu selon la situation.	
Mère	Nouveau-né
☐ État de santé physique à risque de complications : ✓ Signes et symptômes d'hypertension artérielle, d'anémie, etc. ☐ Allaitement difficile ☐ État de santé mentale à risque : ✓ Signes et symptômes de troubles psychologiques ou psychiatriques	☐ Poids inférieur ou égal à 2500g lors de la sortie du centre hospitalier ☐ Immaturité pulmonaire ☐ Déficience du système immunitaire : ✓ Fibrose kystique ✓ Malformation cardiaque ✓ Soins palliatifs ✓ Oncologie ☐ Soins particuliers en continu, tels que : ✓ Administration d'O₂ ✓ Gavage en continu ✓ Monitoring constant
☐ Autres critères relatifs au contexte global de la situation : ✓ Toute situation sociale jugée préoccupante, tel qu'un contexte de vulnérabilité ou une suspicion de négligence tel que pour les mères inscrites au programme SIPPE ✓ Famille nombreuse avec peu de soutien social	

Référence : Pratiques cliniques postnatales du CIUSSSCN (2017-11-23)